

DECISION DU MAIRE N°25-015
PORTANT FIXATION D'UN TARIF BILLETTERIE
LES MEDIEVALES
Samedi 09 août 2025
Dimanche 10 août 2025

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE

VU les articles L 2122-22-2 et L.2122-23 du Code général des Collectivités territoriales ;
 VU l'article L.2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
 VU la délibération n° 20-055 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire pendant la durée de son mandat à fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 CONSIDERANT l'organisation par la Ville de Falaise des Médiévales les samedi 09 août et dimanche 10 août 2025 ;
 CONSIDERANT la nécessité de fixer un tarif billetterie pour la visite des donjons lors des Médiévales de Falaise ;

DECIDE

ARTICLE 1er :

Le tarif de la billetterie 1 jour pour la visite des donjons lors des Médiévales, pour les deux jours (09 / 10 août 2025), est fixé comme suit :

Adulte + 16 ans	5 €
Enfant 6-16 ans	3 €

ARTICLE 2 –

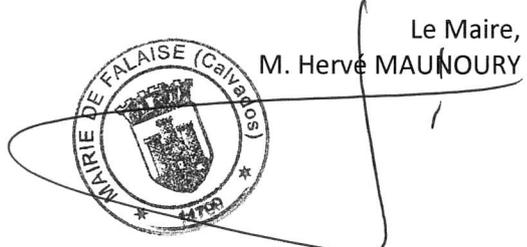
Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 -

La Directrice Générale des Services et le Receveur-percepteur de Falaise sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de VILLE DE FALAISE, le**14 FEV. 2025**.....

Le Maire,
 M. Hervé MAUNOURY




TRANSMIS A LA PREFECTURE DU CALVADOS
 & AFFICHE LE

14 FEV. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr